



AVIS AUX CERCLES 2019 / N°8

LL/EL/27

Bruxelles, le 5 mars 2019

1 COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Appel à candidature – Championnat LBFA des 10km sur Route
- 1.2. Suspension de Fanielle Jean-Pol
- 1.3. Fédération Wallonie-Bruxelles–appel à projet – mixité dans le sport collectif

1 COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Appel à candidature – Championnat LBFA des 10km sur Route

Un appel à candidatures est lancé pour les Championnats LBFA de 10kms sur route **sans soumission**. Proposition de date libre en tenant compte toutefois du calendrier existant.

Les cercles désireux d'organiser sont priés de rentrer leur candidature auprès de la LBFA pour le vendredi 29 mars 2019 au plus tard. Le cahier des charges de l'organisation est disponible sur le site www.lbfa.be.

1.2. Suspension de Fanielle Jean-Pol

En date du lundi 25 février 2019, le Comité directeur de la LBFA a infligé une suspension provisoire à Jean-Pol Fanielle.

Cette suspension sous-tend

- une interdiction de participation aux organisations officielles (*Art. 7.1.2. du ROI : « Par organisation officielle, on entend notamment, sans que l'énumération soit limitative, les rencontres internationales, y compris celles confiées par la L.R.B.A. à la L.B.F.A., les championnats, les critères, les meetings-test et les épreuves de masse »*).
- une suspension de sa fonction d'officiel.

1.3. Fédération Wallonie-Bruxelles–appel à projet – mixité dans le sport collectif

Veillez trouver ci-après les informations à ce sujet :

L'appel à projet visant à soutenir la création de projets pilotes et novateurs en matière de sport mixte et de sport féminin dans le domaine du Sport de Loisirs (à l'exclusion du sport de haut niveau et en priorité dans le domaine du Sport pratiqué en collectivité), est lancé ce jour en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative du Ministre des Sports et du Ministre-Président en charge de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes.

L'objectif est d'expérimenter des projets tels que :

- la création d'une équipe mixte dans un sport habituellement non mixte,
- la création d'une équipe féminine dans un sport majoritairement pratiqué par des hommes ou d'une équipe masculine dans un sport majoritairement pratiqué par des femmes,

- la mise en place et le développement d'une section féminine et/ou mixte dans un ou des sport(s) individuel(s),
- la promotion de la participation des femmes dans les fonctions de monitrice sportive et d'arbitrage,
- la mise en place d'une activité « Sport-famille ».

Le soutien financier s'élèvera à maximum **7 500 euros par projet** retenu.

Sa durée minimale est de 3 mois pour se terminer au plus tard le 30 juin 2020.

Les dossiers de candidature doivent être complétés via le formulaire informatique en ligne accessible sur <https://bit.ly/2EnObz6>, accompagné des pièces requises **pour le 8 avril 2019**, 12h, au plus tard.

N'hésitez pas à consulter le site www.sport-adepts.be et particulièrement la page (<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8323>).
